

SAULNIÈRES



→ le sommaire du bulletin

les informations municipales

→ Le mot du maire	3
→ Les travaux de l'école	4
→ Lotissement de l'école - Effacement des réseaux	5
→ Réseaux d'assainissement "eaux usées" - Réaménagement de l'étang	6
→ Aménagement des abords de l'école... - Inauguration de la mairie	7
→ École Publique de Saulnières et la semaine de 4,5 jours	8
→ Bibliothèques "Des livres et nous"	9
→ État civil 2013 - Le triporteur	10
→ Déclarations préalables - Permis de construire	11

les informations diverses

→ Communauté de Communes	12/13
→ "Destination" le journal du pays vient de paraître	13
→ Facilitez-vous les déplacements - Un nouveau collège à Crevin	14

les associations communales

→ Club Saint-Martin des Aînés Ruraux - E.S. Saulnières	15
→ Association "Les enfants d'abord" - Loisirs en herbe	16
→ Tous pour la vie - Manifestations 2014	17

les autres associations

→ Associations "ADMR" du canton du Sel-de-Bretagne	18
→ Les P'tits Petons - Rentrée de l'Office des Sports du Canton du Sel	19

les informations utiles

→ Liste des pièces d'identité exigées des électeurs au moment du vote	20
→ Candidats des communes de moins de 1000 habitants	20/21
→ Clic des 4 Rivières - La carte d'identité nationale est valide 15 ans	22
→ La facturation à la levée, on a tous à y gagner !	23
→ Rejoignez un lycée de la Défense - Économies d'énergie...	24
→ Conciliateur de Justice - L'arthrose, parlons-en !	25
→ Permanences diverses	26
→ Commerçants - Artisans de Saulnières	27
→ Plan de la commune de Saulnières	28

Une année riche en réalisations.

L'année 2013 a été pour notre commune riche en réalisations. Plusieurs projets majeurs que nous portions, pour certains depuis de nombreuses années, se sont enfin concrétisés.

En premier lieu l'extension de l'école dont les travaux ont débuté en mars 2013 et qui accueillera les élèves en mars 2014.

La chaufferie à granulés mise en service en septembre qui assure le chauffage de l'ensemble de l'école et du bâtiment de l'ancienne mairie.

L'aménagement des abords de l'école avec la création de la nouvelle rue, d'un parvis et de places de stationnement permettant un accès sécurisé à l'école.

Le lotissement ; après le jugement d'expropriation prononcé en septembre la commune est devenue propriétaire du terrain et les travaux de viabilisation vont pouvoir commencer. Dans le cadre de cette réalisation nous envisageons le réaménagement des abords de l'étang et l'effacement des réseaux allée des Peupliers.

Enfin l'Établissement Public Foncier Bretagne, que nous avons sollicité, vient d'acquérir pour le compte de la commune l'atelier de Monsieur Yvon Lacire en centre bourg. La municipalité a 5 ans pour y réaliser un projet.

Je remercie très sincèrement l'équipe municipale qui a permis l'aboutissement de tous ces projets, et m'a apporté son soutien dans les moments difficiles...Un grand merci à notre secrétaire de mairie, car les nombreux projets ont engendré un surcroît de travail, et, Élisabeth a toujours répondu présente.

Comme vous le savez, j'ai décidé de ne pas solliciter le renouvellement de mon mandat. En 2008, après les élections municipales j'avais découvert que j'étais le maire le plus âgé du Pays des Vallons de Vilaine. Il est temps de penser à la retraite. Je ne verrai donc pas, en tant que maire, l'aboutissement de tous ces projets. Je fais entière confiance à l'équipe qui succédera pour achever la tâche pour le développement de notre commune et le bien-être de ses habitants.

La fonction de maire, si elle est parfois lourde à porter, génère heureusement des satisfactions mais aussi de l'amertume. Nous avons, grâce à Joaquina et Gérard réouvert le commerce multiservices, je les remercie du fond du cœur pour toute l'énergie et le professionnalisme déployés pour faire fonctionner et dynamiser Am'Caline. Hélas ils sont bien mal récompensés car une partie des habitants de la commune boude le magasin. Vous aimez votre commune, la survie du commerce c'est aussi la vie de notre village. Réfléchissez-y, et agissez avant qu'il ne soit trop tard.

Pour la treizième et dernière fois, au nom de tout le Conseil Municipal je vous souhaite à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2014.

Je vous remercie pour la confiance que vous avez bien voulu nous accorder.

Le Maire,
François Pilard



POUR L'AVENIR DE NOS ENFANTS...

Travaux de l'école

Il y a tout juste un an dans ces mêmes colonnes nous vous annoncions l'extension future de l'école. Et bien voilà, c'est désormais chose faite. Les travaux ont débuté en mars dernier par la pose d'une structure innovante réalisée par une entreprise locale (Les Ets Besnier).



Puis la charpente et sa toiture composées entre autre de ses deux puits de lumière distinctifs sur le côté nord de la structure. Ces derniers permettent ainsi un apport de lumière dans les salles.

Toujours dans un but d'optimiser les performances en matière de consommation énergétique l'isolation et la pose d'une ventilation double flux ont été effectuées tout comme la pose des baies en aluminium à rupture de pont thermique et double vitrage. Le but ultime étant bien sur d'être conforme pour l'obtention du label BBC (Bâtiment Basse Consommation).



Pour l'aider, et continuer d'inscrire la commune dans sa démarche tournée vers une baisse de sa facture carbone, le conseil a voté la création d'une nouvelle chaufferie avec l'installation de deux chaudières à granulés de bois. Ces dernières sont non seulement destinées à assurer la production du chauffage de l'extension via un nouveau sys-

tème de plafond chauffant couplé à une régulation des températures ; mais aussi de remplacer les deux vieilles chaudières fioul situées à la fois dans l'ancienne mairie et sous le préau de la classe maternelle permettant de réduire sensiblement la facture énergétique. La chaufferie a été mise en service dès octobre.



Pour juger de l'avancement des travaux et profiter en avant première de la visite de ces deux nouvelles salles de classe ainsi que de la future salle de garderie et motricité, la commission école a organisé une matinée portes ouvertes le samedi 14 décembre. Ce fut l'occasion d'apprécier la luminosité des lieux et des espaces créés. Ils seront mis en service (sauf retard de dernière minute) après les vacances d'hiver. Nous profiterons de celles-ci pour déménager les



classes de Delphine (cycle 1 de PS/MS/GS) et d'Alexa (cycle 2 de CP/CE1) ainsi que la garderie.

Il restera ensuite à repenser la distribution de ces anciennes classes (récemment rénovées). A ce jour, nous n'en sommes qu'au stade de la réflexion, une classe pourrait être convertie en salle informatique et l'autre en réfectoire pour la cantine. Pour valider ces choix nous attendons les conclusions de l'enquête de faisabilité demandée au CDG35.

Enfin en guise de conclusion, il est à noter que les abords de l'école ont été complètement repensés, et s'effectueront par la suite sur le côté Est de l'école via un parvis piétonnier et de nouvelles aires de stationnement dont une voie de dépose rapide.

Espérant que ces nouvelles infrastructures contribueront à la plus grande réussite de nos enfants et donneront envie à d'autres de venir (ou revenir) les rejoindre.



TRAVAUX...

Lotissement de l'École

Le permis d'aménager a été délivré le 27/09/2013.

Le Juge de l'expropriation a rendu son jugement le 20/09/2013 en fixant le montant des indemnités à verser.

- aux propriétaires (Consorts Ayina) soit 79 915 €
- à l'exploitant (Gaëc Lacire), soit 15 532 €

Les deux parties jugeant ces indemnités insuffisantes, ont fait appel de la décision du Juge. L'appel n'étant pas suspensif la commune est devenue propriétaire de la parcelle ZK 6 après paiement des indemnités fixées par le Juge. Le jugement en appel n'interviendra que dans plusieurs mois.

Par ailleurs nous avons lancé un appel d'offres pour les travaux de viabilisation. Après ouverture des plis nous avons retenu

pour les lots :

- terrassement, voirie réseaux l'entreprise Pigeon pour un montant de 700 000 € HT,
- espaces verts l'entreprise Gorronnaise pour un montant de 60 360 € HT.

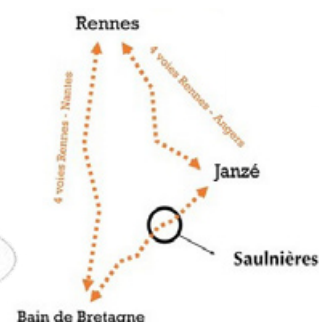
En incluant les coûts d'acquisition de maîtrise d'œuvre, des réseaux électricité et téléphone, le prix de revient du lotissement s'établit à 1 120 000 € HT.

Le Conseil Municipal a fixé le prix de vente des terrains en fonction de leur situation et de leur surface soit : 77, 83 et 89 € TTC le m². Le prix de vente des 36 lots s'échelonne de 27 000 à 62 000 € TTC

Le permis d'aménager a été affiché sur le terrain le 10 octobre 2013. Le délai de recours de 2 mois étant écoulé les travaux de viabilisation vont commencer début 2014.

Le délai de réalisation des travaux de 1^{re} phase est de 4 mois (variable en fonction des conditions atmosphériques).

Le projet prévoit également la création de 5 logements sociaux le long de la rue Saint Martin, qui seront construits par Habitat 35.



TRAVAUX...

Effacement des réseaux

L'alimentation électrique du lotissement se fera par un réseau enterré via l'Allée des Peupliers. Nous profiterons de cette intervention pour réaliser l'effacement des réseaux aériens de cette rue et y implanter une conduite d'évacuation des eaux pluviales.

ASSAINISSEMENT

Réseau d'assainissement "eaux usées"

L'extension du réseau d'assainissement collectif des lieudits « LES CROIX » et « LE MORTIER », réalisé fin du premier semestre, d'une longueur de 562 mètres et d'un coût de 77 189.21 €, permet à 10 foyers de bénéficier du « tout à l'égout », tant attendu. Ces foyers ont ou doivent réaliser obligatoirement leur raccordement au réseau public.



RAPPEL D'UTILISATION...

Pour l'ensemble des raccordés au réseau d'assainissement collectif (Conformément au règlement en vigueur) : ne doivent être déversées dans le réseau, **uniquement les eaux usées domestiques** (eaux dites ménagères et eaux vannes) **à l'exclusion des eaux pluviales** (eaux de ruissellement, écoulement des eaux de toiture). Il est également **formellement interdit de déverser le rejet des eaux d'exhaure** (pompage de nappe d'eau en sous-sol, de puits) **ainsi que les eaux de drainage**.

Des tests à la fumée et un passage d'une caméra dans le réseau permettent de déceler les anomalies éventuelles et ainsi se retourner vers les contrevenants.

Ne jamais déverser dans les éviers ou les WC : les produits chimiques (produits phytosanitaires, peinture, etc...), **les matières grasses** (huiles de vidange et friture), **les médicaments, les objets solides** (mégots, cotons tiges, serviettes hygiéniques etc...).

Merci de mettre en pratique ces conseils afin de pérenniser notre réseau d'assainissement et ainsi maîtriser son coût de fonctionnement.

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

Réaménagement de l'étang

Dans les années 70 lors du creusement, l'époque était moins formaliste et l'on a négligé de déclarer officiellement la création de ce plan d'eau.

Aujourd'hui on a besoin de canaliser les eaux pluviales du nouveau lotissement. En bonne logique, on pense à utiliser ce plan d'eau comme cela se fait déjà pour les habitations de l'allée des Peupliers et de la résidence des Rosiers, mais l'administration nous attendait au coin du lac et puisque cette retenue d'eau

n'a pas d'existence légale on ne peut pas y collecter les eaux pluviales.

Mais tout va s'arranger en contrepartie d'études paysagères et de travaux d'embellissements.

Il est vrai que les plantes aquatiques envahissantes ont complètement colonisé le fond et que la pêche n'y est plus guère possible.

Naturellement se pose le devenir des peupliers ; minés par des mycoses tétrabantes ils finissent les uns après

les autres malmenés par les tempêtes d'équinoxe par tomber, après avoir dangereusement dispersés leurs branches sèches.

Plutôt que de laisser faire la nature brouillonne il sera fait appel à un professionnel qui les couchera en bon ordre et sans danger.



Le bois sera vendu au plus offrant comme par le passé. Ce n'est certes pas du chêne mais dit l'adage : « ne fait-on pas feu de tout bois ».

La vente aux enchères de ce bois de chauffage se fera sur place le samedi 8 février 2014. Pour les personnes de Saulnières intéressées, rendez-vous sur place à 10 h 30. (possibilité d'achat d'un ou plusieurs arbres abattus mais non débités).



LES TRAVAUX...

Aménagement des abords de l'école Nouvelle rue

Les travaux ont débuté en octobre et doivent être achevés fin février afin d'être opérationnels à la mise en service des nouveaux bâtiments de l'école après les vacances d'hiver (mars).

L'aménagement comprend la création d'une rue reliant la rue St Martin à la rue des Paludiers. Un arrêt minute sera aménagé le long de cette voie avec 4 places de stationnement pour la desserte de l'école. A l'extrémité sud de la rue un parking arboré de 15 places sera créé. Les accès aux 2 cours de l'école se feront par un parvis en béton désactivé.

Un terrain multisports va être réalisé à proximité immédiate



de l'école ; il pourra être utilisé par les élèves sans besoin de déplacement. Le projet laisse la part belle aux espaces verts et aux plantations. La rue est doublée par une 2^e voie réservée aux piétons et cyclistes.

Après réflexion le Conseil Municipal a



choisi le nom de cette nouvelle rue : « Narcisse Haslé » afin d'honorer la mémoire d'un entrepreneur qui a marqué l'histoire de notre commune.

Pour les familles les plus anciennes de Saulnières ce nom évoque une époque florissante pendant laquelle les Établissements Haslé ont comptabilisé près de cent employés dynamisant la commune et ses commerces.



le samedi 20 avril 2013

Inauguration de la mairie



La mairie a été inaugurée officiellement le samedi 20 avril en présence de Mr le Sous Préfet de Redon, Mr Yvon Mellet Président de la Communauté de Communes Moyenne Vilaine et Semnon, Monsieur Louis Pautrel, Président de l'association des Maires Ruraux d'Ille et Vilaine.

C'est sous un soleil radieux que nous avons coupé le traditionnel ruban tricolore et chacun a pu apprécier la qualité des travaux réalisés. A la salle polyvalente un diaporama retraçant le déroulement du chantier a permis de mesurer l'ampleur des travaux. Après les discours, nous avons partagé un moment de convivialité autour du verre de l'amitié.

Merci pour votre présence, sans oublier tous ceux qui ont participé à la préparation de cette cérémonie.

RÉFORME DU TEMPS SCOLAIRE

École Publique de Saulnières et la semaine de 4,5 jours

Les effectifs demeurent constants pour cette nouvelle année 2013/2014, à savoir 74 élèves répartis en 3 classes :

- 29 maternelles ,16 en cycle 2 et 29 en cycle 3

Les prévisions pour l'année scolaire 2014/2015 feront apparaître une augmentation des effectifs notamment en maternelle ce qui nécessitera d'apporter quelques aménagements au niveau des répartitions.

Cette rentrée fut principalement marquée par la mise en place des nouveaux rythmes scolaires votés par le conseil municipal après de nombreuses réunions de concertation engagées dès le début 2013 avec les différents acteurs (parents d'élèves, corps enseignant, personnel communal, inspecteur académique, DDEN). Pour cette première année, la semaine scolaire se déroule dorénavant sur 4.5 jours avec 3 heures de cours le mercredi matin. Des activités périscolaires financées par la commune sont dispensées par différents intervenants, par dérogation sur 3 jours de la semaine (le lundi, mardi, et jeudi) de 15 h 30 à 16 h 30. Ces activités non obligatoires ont été suivies par une très grande majorité des enfants sur le 1^{er} trimestre et semblent donner entière satisfaction aux intéressés, les différentes activités (musique, sports, arts plastiques, bibliothèque, informatique, cuisine...) sont encadrées par une partie de l'équipe enseignante, le personnel communal présent à l'école, des services de la communauté de commune, l'office cantonal des sports, l'école de musique OPU17, des intervenants extérieurs et permettront à chaque groupe d'y participer.

Quelques-uns des intervenants auprès des élèves...



Côté financier, cette réforme est à la charge de la commune qui a décidé de ne pas faire participer financièrement les familles pour que tous les enfants puissent en bénéficier. Le coût est de l'ordre de 175 euros par an et par enfant, une subvention de 50 euros par enfant est prévue pour cette année test. Le bon fonctionnement de cette réforme sur notre commune et sur celle du Sel de Bretagne servira de référence aux autres communes de la communauté de communes pour leur prochaine rentrée. On peut d'ailleurs préciser que les moyens mis en œuvre par Saulnières sont conséquent au regard de ce qui se passe sur des communes de bien plus grande envergure. Ceci pouvant sans doute expliquer (avec la motivation des intervenants) le succès rencontré.

Enfin, il est à signaler un futur équipement : un terrain multisports (de 30 m x 18 m) équipé de 2 pistes de course, viendra compléter les abords de l'école et permettre sans doute de nouvelles activités sportives (dans le cadre ou non de cette réforme). Ce nouvel équipement restera accessible à tous.



École : 02 99 44 62 62
Garderie : 09 62 16 95 92

Corps enseignant :

- Maternelle : Mme DUC-MOUTON
- Cycle 2 : Mme BERTEL
- Cycle 3 (direction) : Mr DESMOUCELLE

Délégués des Parents d'Élèves

Mme FOREST, Mme LE BIHAN, Mme LE COZ,
Mr GROSBOIS, Mr MANJARD



EN PRATIQUE...

Bibliothèque "Des livres et nous"

L'année 2013 fut riche en animations à la bibliothèque.

En janvier, nous avons accueilli Joseph et Michel Gicquel, auteurs du livre « Rougir d'être paysan » pour une causerie après projection du film « L'agriculture d'hier et d'aujourd'hui »

Puis cette année dans le cadre du « Printemps des poètes » la troupe « Les Ateliers du Vent » s'installait au café-bar « Le Saulnier » pour une séance d'apéroésie.

En partenariat avec la com-com, JP Mathias, conteur, animait un atelier conte avec les enfants de l'école qui a donné lieu à une représentation publique.

En juin, un atelier enluminure était proposé : 2 groupes de 15 personnes, adultes et enfants se sont initiés à cet art.

A la rentrée, une soirée dégustation de vins et de poésies réunissait 30 personnes autour du caviste de Janzé et de 3 musiciens-chanteurs.

Puis, pour la 4^e participation au mois du film documentaire, le film « Les derniers jours de l'hiver » était projeté en présence du réalisateur iranien Mehrdad Oskouei. Un public attentif de 70 personnes a pu participer à cet échange.

Merci à tous les participants, nombreux et divers, qui par leur présence nous soutiennent.

Et toujours :

- les « BB Lecteurs », une animation destinée aux enfants de 0 à 3 ans, tous les 2 mois ;
- l'accueil des classes de l'école, une fois par mois ;



- les **prix de lecture** ouverts aux publics adulte et ado ;
- régulièrement, des **échanges de livres** avec la médiathèque départementale et des **achats de nouveautés**.



- **accès** pour tous, adhérents ou non, à un **ordinateur** et aux documents pour consultation sur place. A noter que le catalogue est disponible sur internet.

Nos projets pour 2014, sont à l'étude :

- une **animation** autour des « **polars** » devrait voir le jour en début d'année, certainement en présence d'un auteur, et illustrée par une expo
- un **atelier calligraphie**,
- une **animation** sur le thème de **l'apiculture**, notre idée-dégustation de l'année.

Nous accueillerons aussi l'association « Loisirs en herbe » pour une **exposition** de leurs créations.

Et bien sûr, nous souhaitons participer à nouveau au « mois du doc », qui semble prendre son essor sur le territoire de la com-com.



Vous souhaitez être informé de nos activités, merci de nous faire connaître votre adresse courriel, ou venez nous rencontrer à la bibliothèque aux heures d'ouverture :

- **lundi et mercredi de 16 h à 18 h**
- **samedi de 10 h à 12 h.**

Contact mail :

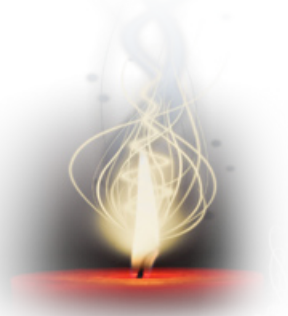
biblio.saulnieres35@orange.fr

A bientôt.



État civil 2013

NAISSANCES 2013			
1	CIEKAWY Ewen	2 février	Rennes
2	BERTHELOT Nolan	5 mars	Rennes
3	KAT Léo	16 mars	Rennes
4	CASSIER Manon	18 avril	Rennes
5	GUIHENEUF Evan	20 avril	Rennes
6	CORGNE Lara	26 mai	Rennes
7	CHEVALIER Emma	29 mai	Rennes
8	GUILLOUX Chloé	25 juin	Rennes
9	PIEL Maëlys	12 août	Rennes
10	ROLAND Louïsette	14 août	Rennes
11	PIERRE Edgar	15 octobre	Rennes
12	RENAULT Céléna	6 novembre	Rennes
13	ANTIN Baptiste	12 novembre	Rennes
MARIAGE 2013			
1	AVRIL Frédéric, Michel, François et GASNIER Hélène, Céline	5 octobre	
DÉCÈS 2013			
1	LACIRE RIDARD Thérèse	12 février	Bain-de-Bretagne
2	LEMAITRE René	17 février	Bais
3	FONTAINE Marcel	4 mars	Saulnières
4	MÉNARD Alexandre	4 mars	Bain-de-Bretagne
5	DARDENNE Marcel	7 mars	Bain-de-Bretagne
6	ROBIN Thierry	11 mars	Saulnières
7	DEJUINE MISÉRIAUX Émélie	10 mai	Janzé
8	MISÉRIAUX Émile	11 mai	Rennes
9	MÉNARD LACIRE Germaine	8 juillet	Janzé
10	BITAULD Joseph	13 juillet	Janzé



ÉCONOME, SILENCIEUX, NON POLLUANT

Le Triporteur !

Les deux employés municipaux ne travaillant pas toujours aux mêmes endroits, cela obligeait le conducteur de la voiture de service à convoier son collègue et les outils sur les différents lieux d'activités, ce qui se traduisait par une perte de temps et des allés et retours répétés à l'atelier.

L'achat d'un deuxième véhicule ne se justifiant pas, il a été décidé lors du conseil du 16/01/2013 de faire l'acquisition d'un triporteur électrique pour rendre autonome l'agent municipal lors de ses petits déplacements. L'assistance électrique après recharge de la batterie la nuit



assure une autonomie de l'ordre de 50 km : largement suffisant pour les déplacements quotidiens dans le bourg.

Ce moyen de locomotion offre de nombreux avantages : économique, silencieux, non polluant.

Le Triporteur a été mis à contribution lors de la braderie il a bien rempli son office en distribuant prestement les commandes au milieu de la foule épaisse des chalands. On a du calmer ses ardeurs en lui confisquant par sécurité son accumulateur ce qui l'a rendu plus docile et maniable.



URBANISME...

Déclarations préalables

Date demande	Nom du demandeur	Adresse	Ville	Projet de travaux
21/11/2013	GILLES	22 LA SORAIS	SAULNIÈRES	auvent
16/09/2013	VERRET GREVEREND	3 LA FONTAINE PIARD	SAULNIÈRES	velux changements portes
06/08/2013	CHOQUENE	LE BAS GATEL	SAULNIÈRES	Installation de panneaux solaires, photovoltaïques
30/07/2013	FAUVEAU	LA ROBINNERIE	SAULNIÈRES	fenêtres de toit sur cellier
30/07/2013	COMMUNE	29 RUE SAINT MARTIN	SAULNIÈRES	Aménagement de l'école avec création de stationnement
02/07/2013	RENOUX	LE FOUTEAU	SAULNIÈRES	changement fenêtre en porte
21/05/2013	GAUTIER	21 La Sorais	SAULNIÈRES	Pose de panneaux solaires
14/05/2013	GILLES	22 LA SORAIS	SAULNIÈRES	velux
19/02/2013	CID	1 RESIDENCE DU TILLEUL	SAULNIÈRES	abri jardin
19/02/2013	RUAUDEL	6 RUE DES SAULNIERS	SAULNIÈRES	ravalement
11/02/2013	GENDROT	4 MARNAS	SAULNIÈRES	velux - porte fenêtres
11/01/2013	RIBAUT	20 RUE DES PALUDIERS	SAULNIÈRES	velux
11/01/2013	GUIHENEUF	5 RUE DES OEILLETES	SAULNIÈRES	suppression porte garage

Permis de construire

Date demande	Nom du demandeur	Adresse	Ville	Adresse terrain	Projet de travaux
13/08/2013	PERRUSSEL	LA PLANCHETTE	JANZÉ	5 RUE DU VIEUX BOURG	Changement de destination d'un ancien bâtiment agricole
13/06/2013	EARL CHOQUENE RENOUL	LE BAS GATEL	SAULNIÈRES	LE BAS GATEL	Bâtiments stockage + panneaux photovoltaïques
15/04/2013	GROSBOIS	2, RUE DES SALICORNES	SAULNIÈRES	2 RUE DES SALICORNES	extension habitation
18/03/2013	VALOIS FOREST	47, LES POINTELLIERES	SAULNIÈRES	47 LES POINTELLIERES	extension
28/02/2013	GROSBOIS	2 RUE DES SALICORNES	SAULNIÈRES	2 RUE DES SALICORNES	Exension habitation
22/02/2013	ROBIN	16, ALLÉE GEORGES PALANTE	RENNES	VILLENEUVE	Abri animaux fourrage matériels jardin



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOYENNE VILAINE ET SEMNON

Principales réalisations de l'année 2013...

- Ouverture d'une épicerie sociale à Bain-de-Bretagne PANI-SOL
- Inauguration du musée des Mines de la Brutz à Teillay
- Réalisation d'un immeuble de bureaux destiné à recevoir des activités tertiaires ZA Château-Gaillard à BAIN DE BRETAGNE (LE STERIAD, 1044 M2 de bureaux)
- Inauguration des ateliers relais de la ZA des Salines à Saulnières
- Ouverture du Foyer des jeunes travailleurs à Bain de Bretagne
- Mise en place du R.A.M (relais assistantes maternelles)
- École de musique (mise en place d'une politique commune aux 3 structures)
- Ouverture d'un espace jeunes pour PANCE/POLIGNE
- Financement : 1/3 du rond-point de la Croix Blanche à Bain de Bretagne (RD772/RD777, à proximité ZA château gaillard)
- Achèvement de la voie verte reliant Châteaubriant à Messac.(Ballade sécurisée à pieds, vélos ou à cheval)
- Rénovation du bâtiment ex CMB pour installer le Centre des Finances Publiques à Bain de Bretagne.
- Financement de la construction de la nouvelle gendarmerie à Bain de Bretagne.
- Extension de la ZA de château Gaillard ; lancement d'une procédure de ZAC.
- Requalification des zones d'activités de Ferchaud et Bel-air à Crevin (démarche Bretagne Qualiparc).
- Participation à l'opération Breiz- Bocage (restauration des haies bocagères, amélioration de la qualité de l'eau).
- Financement des fouilles archéologiques sur l'extension de la ZA CHATEAU-GAILLARD à Bain de Bretagne.
- Bibliothèque : mise en réseau de plusieurs bibliothèques communales (accès aux catalogues via internet : ma - bibliothèque en ligne sur le site www. Moyennevilaine-semnon.fr), organisation du mois du film documentaire.
- Participation financière au titre des logements sociaux pour l'EHPAD AU Sel de Bretagne
- Participation financière au titre du contrat de territoire pour les terrains de rugby à Bain de Bretagne
- Fonds de concours aux communes (voiries, aménagements structurants.)
- Transport à la demande, notamment desserte des CLSH dans le cadre de la semaine de 4,5 jours.
- Acquisition d'un broyeur de végétaux mis à la disposition des communes.

Autres événements

- Célébration des 20 ans de la communauté de communes MOYENNE VILAINE et SEMNON - 1993/2013

- Départ de la commune de Messac de MOYENNE VILAINE et SEMNON pour rejoindre la com-com des Vallons de Haute Bretagne communauté au 01.01.2014.

- ZA DES SALINES A SAULNIÈRES



L'inauguration des 2 bâtiments relais de la zone artisanale Saulnières a eu lieu le 30 août dernier en présence de Mr Le Sous-Préfet, de M. MELLET président de la communauté de communes, de la plupart des maires du territoire, ainsi que la majorité du conseil municipal de Saulnières.



Début novembre, une des 2 cellules de 263 m² a accueilli ses premiers occupants. La société IPé+ spécialisée dans l'isolation intérieure et extérieure, le bardage, la rénovation des murs et des toitures principalement destinée aux particuliers a choisi de s'installer à Saulnières pour couvrir principalement l'Ille et Vilaine et la Loire Atlantique ; La qualité de l'ouvrage associé à un loyer modéré a entériné leur choix. Jacky Le Roy et Cédric Gougeon les 2 associés ambitionnent à long terme de développer des agences régionales sur le territoire national. Ils sont d'ailleurs à la recherche de poseurs.

**Contact : IPé+ ZA Les Salines 35320 Saulnières
Tél. 02 23 31 34 63 - 06 17 48 27 58**

Le conseil municipal a choisi de nommer les 2 rues de la zone artisanale en privilégiant des noms en rapport avec le monde salin à savoir :

La lousse : traditionnellement en bois, la lousse sert à cueillir la fleur de sel à la surface des œillets. - **La boyette** : c'est la pelle des paludiers

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOYENNE VILAINE ET SEMNON

Quelques infos et manifestations...

- RAM (relais assistantes maternelles)

Les RAM sont des lieux d'information, de rencontres et d'échanges aux services des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance. Les parents et futurs parents pourront y recevoir des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil.

Les RAM apporteront aux assistantes maternelles un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne. Les ateliers éducatifs (musique, activités manuelles...) constitueront des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants.

Contact : Corinne BIENAIMÉ - 02.99.53.97.85

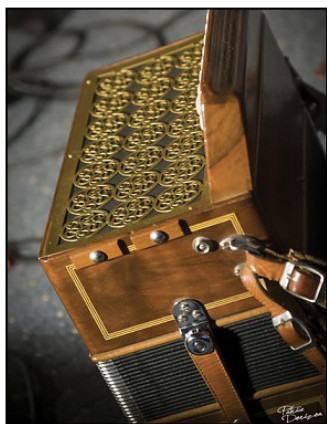
FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS

(résidence du Zéphyre à Bain-de-Bretagne)

Dans le cadre de sa compétence habitat et afin d'apporter des réponses adaptées au besoin de logement des jeunes sur le territoire, la communauté de communes à financer la construction d'un foyer de jeunes travailleurs à Bain de Bretagne. 29 logements meublés constituent ce programme (10 T1 avec un loyer de l'ordre de 250 euros, 19 T2 ou T3 loyer environ 350 euros). Équipement ouvert en septembre 2013.

MUSIQUE/ INSTRUMENTARIUM

Vous souhaitez commencer un instrument mais le prix d'achat vous freine ! Vous hésitez à démarrer et à acheter un instrument dès la 1^{re} année La communauté de communes met en place un service location d'instruments (10 500 euros investis).



Conditions : être inscrit dans une des 3 structures musicales du territoire (cout de 30 à 60 euros/an)

Contacts :

École Les Menhirs, 02 99 44 64 54
ou OPUS 17, 02 99 43 83 37

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Nouvelles dispositions et tarifications au 1^{er} janvier 2014 :

Il est tout d'abord décider de conserver la fréquence de 8 ans pour la réalisation des contrôles de bon fonctionnement quel que soit le type d'installation ou son dimensionnement.

- Redevance du contrôle périodique de fonctionnement et d'entretiens des installations d'assainissement non collectif existantes : 90 euros
- Redevance du contrôle de fonctionnement en vue de la vente d'un bien immobilier : 100 euros
- Redevance de vérification préalable du projet (conception) : 40 euros
- Redevance de vérification de l'exécution des travaux : 110 euros
- Majoration conformément aux articles L1331-8 et L1331-11 du code de santé publique du montant de la redevance de contrôle périodique de bon fonctionnement en cas de refus du propriétaire : pénalité de 150 euros (le recouvrement se fera par titre de paiement de la perception). Le propriétaire sera averti 2 fois par courrier simple et suivi d'un courrier en LRAR. Pour toute information, contacter Marie LE FUSTEC au 02.99.43.36.36

PROCHAINES MANIFESTATIONS

- Festival du SCHMOUL (13^e édition) **24/25 janvier** à Bain-de-Bretagne

Programmation sur : Moyennevilaine-semnon.com

- Musée Eugène Aulnette au Sel-de-Bretagne. Nouvelle exposition du **5 janvier au 23 février 2014** : Regard croisés sur HELIAS et SENGHOR, de la France au Sénégal.

- Planétarium de la Couyère : **vendredi 24 janvier 2014 à 20 h 30** (gratuit et soumis aux aléas météo).



PAYS DES VALLONS DE VILAINE

« Destination » le journal du Pays vient de paraître

Il est consacré aux produits locaux du pays des Vallons de Vilaine. Vous pouvez le consulter ici : en vous connectant sur le site du pays <http://www.paysdesvallonsdevilaine.fr/>

- ↳ Le Pays Pratique
- ↳ Nos Publications
- ↳ Produits Locaux & circuits courts
- ↳ Destination25



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOYENNE VILAINE ET SEMNON

Facilitez-vous vos déplacements !

2 services de transport vous permettent de vous déplacer sur les 16 communes* du territoire et de rejoindre des gares et des arrêts de bus Illenoo. Ces services sont à la demande, puisque c'est vous qui les déclenchez par votre **réservation au 0 810 35 10 35**.

2 services différents : (Attention : les horaires et les lieux de destinations ne sont pas les mêmes)

Un service de navettes vers les gares et les bus Illenoo. Ce service fonctionne du lundi au vendredi avec 2 allers le matin et 2 retours le soir. Les horaires** de la navette vous permettent de rejoindre votre correspondance (train ou car).

Tarif : 2 € aller simple, 3 € aller-retour, 5 € abonnement hebdomadaire, 18 € abonnement mensuel, 50 €



abonnement annuel pour les -26 ans. Si vous utilisez cette navette pour vous rendre au travail, votre employeur peut prendre en charge 50 % de votre abonnement.

Un service de transport vers les centres-bourgs. Vous serez pris en charge à l'aller par le véhicule à votre domicile, puis déposé au centre-bourg de la commune de votre choix*. Au retour, vous êtes pris en charge dans le centre-bourg puis re-déposé chez vous. **Ce service fonctionne les mercredis, jeudis et samedis de 8 h 30 à 17 h 00.**

Tarif : 2 € aller simple, 4 € aller retour. Gratuit pour les moins de 12 ans.

**RÉSERVATION
et RENSEIGNEMENTS
au 0810 35 10 35**

Les plaquettes et horaires sont disponibles en mairie, à la Communauté de Communes ou sur le site internet **www.moyennevilaine-semnon.fr**

* *Bain-de-Bretagne, Chanteloup, Crevin, Ercé-en-Lamée, La Bosse de Bretagne, La Couyère, La Noë Blanche, Lalleu, Le Petit Fougeray, Le Sel de Bretagne, Pancé, Pléchâtel, Poligné, Saulnières, Teillac, Tresboeuf*

** *Retrouvez tous les horaires sur les plaquettes et sur le site internet : www.moyennevilaine-semnon.fr*

L'ÉDUCATION...

A Crevin, un nouveau collège pour les élèves du sud de Rennes



Le Département d'Ille-et-Vilaine construit à Crevin un nouveau collège pour faire face à la hausse du nombre d'enfants sur le secteur. Il pourra accueillir 600 élèves venant de 9 communes : Crevin, Le Petit-Fougeray, Le Sel-de-Bretagne, La Bosse-de-Bretagne, Pancé, Poligné, Pléchâtel, Bourges-Comptes et Saulnières. Son coût s'élève à 12,8 millions deuros. La première pierre a été posée vendredi 24 mai 2013, en présence d'enfants de CM1, qui feront pour la plupart leur rentrée en 6e dans le nouveau collège en septembre 2014.

A quoi ressemblera le futur collège ?

Vue de la façade nord-est.

L'architecte retenu est Jean-François Gohlen (Rennes)

L'architecture du bâtiment s'articule autour de volumes simples orientés en fonction de leurs usages et en lien avec les atouts du site. La partie la plus importante du bâtiment est orientée nord-sud. La composition bâtie protège préau et cour des vents dominants. L'entrée principale du collège est clairement repérable depuis la rue Bernard-Picoult et marquée par un retrait de la façade surplombée d'un auvent. L'architecte a fait le choix de concevoir la majorité du programme en rez-de-chaussée, sans rupture de niveau pour une accessibilité à tous. Seul un ascenseur accompagnera les moins mobiles vers l'unique étage. Le bâtiment est orné d'un revêtement en béton.

Ouverture du collège : septembre 2014





Club Saint-Martin des Aînés Ruraux de Saulnières

LOISIRS ET VIE SOCIALE

Nous avons eu le regret de perdre MARCEL, notre Président, au début 2013. Nous renouvelons à son épouse et à sa famille toutes nos sincères condoléances.

Au cours de l'année passée, 81 adhérents ont pu participer à différentes sorties et séjour :

- Sortie de Printemps à Saint Nazaire
- Séjour dans le Périgord
- Journée « Détente » à Carentoir
- Sortie d'Automne à Chalonnes-sur-Loire
- Déjeuner-spectacle à Muzillac
- Spectacle avec les Pays de l'Est à Pacé
- Des repas ont été organisés : le pot au feu, le repas de printemps, celui d'automne et le cantonal pour 186 convives.

Les **concours de palets et de belote**, sur le canton, sont toujours aussi appréciés. A Saulnières, il aura lieu **le vendredi 25 avril prochain**.



Chaque mardi, les adhérents qui le souhaitent se retrouvent à la Salle Communale pour jouer aux cartes, aux palets ou autres, ou tout simplement pour un moment de détente et de partage. N'hésitez pas à venir nous rejoindre **à 14 h l'hiver et à 14 h 30 l'été. Un jeudi sur deux**, une **randonnée pédestre** vous est proposée, **départ à 9 h 30** pour un circuit de 8 kms environ.

Au nom de tous les membres du Club, je souhaite à toutes et à tous une très bonne et très heureuse année 2014. Qu'elle soit pour vous et vos familles source de joie, de bonheur et de santé.

Marie Claude Péchot,
Présidente,

LES SPORTS...

Étoile Sportive de Saulnières

FOOTBALL

Nos jeunes jouent dans Le groupement des jeunes (Tresbœuf, Le Sel, La Bosse et Saulnières) et regroupe 80 licenciés, dont 20 de Saulnières. Les **débutants** (5, 6 et 7ans) s'entraînent le **samedi matin**, les **autres catégories** eux s'entraînent le **mercredi après-midi**.

L'équipe senior joue au plus bas niveau du département, mais avec l'arrivée de 6 nouveaux joueurs, elle espère remonter, au plus vite, vers les divisions supérieures



TENNIS DE TABLE

17 jeunes de 6 à 13 ans et 2 adultes s'entraînent au Ping-Pong le vendredi soir à partir de 19 heures. Séances animées par Yann Lemasson, de l'Office Cantonal des Sports.



DATE A RETENIR

- Samedi 8 FÉVRIER 2014 :
- Soirée **CHOUCROUTE** et cette année choucroute à emporter.

VIE SCOLAIRE...

Association « les Enfants d'abord »



A l'instar des années passées, les parents d'élèves sont toujours autant mobilisés autour de l'équipe enseignante pour assurer tout au long de l'année l'organisation de différentes manifestations et ce, au profit des élèves de l'école publique de Saulnières.

Au delà d'un bilan humain, festif et financier à la hauteur des aspirations du groupe de bénévoles, la reconnaissance ressentie par les bénévoles de la part de nombreux saulniérois à l'occasion de nos actions, comme notamment la braderie de septembre dernier, encourage toute l'équipe pour continuer dans notre dynamique afin d'organiser de nouvelles animations sur la commune.

Les dates à retenir...

pour vous toutes et tous, habitants de Saulnières :

• **Samedi 25 janvier 2014** : Repas breton / Soirée dansante ouvert tout public (bulletins d'inscription prochainement déposés dans votre boîte aux lettres – Places limitées)

• **Samedi 21 juin 2014** : Fête de fin d'année de l'école

• **Dimanche 7 septembre 2014** : Braderie camping caravanning / Vide grenier / Palets.

Pour d'autres informations, vous pouvez consulter notre site Internet :

<http://enfantsdabord35.free.fr>

En cette période de fin d'année, les membres du bureau et bénévoles de l'association ont le plaisir de souhaiter d'agréables fêtes et une bonne année à l'ensemble des habitants de Saulnières, leurs proches et familles. Puisse 2014 vous apporter joie, bonheur, santé et convivialité autour de nos actions.

Laurent SAVARY
Président de l'association
« Les Enfants d'abord »



CULTURE ET LOISIRS

Loisirs en herbe



Loisirs en herbe est une association de loisirs créatifs, créée en 2007, sur Saulnières, à la suite de la séparation des différentes écoles, (RPI).



Son but, se retrouver entre passionnées, partager son savoir faire sur une activité tricot, scrapbooking, création manuelle... un moment agréable à partager ensemble.



Nous nous réunissons **un mardi par mois, de 20 h 30 à 22 h 30 à la salle des fêtes de Saulnières.**

Nous avons exposé du 1^{er} au 31 décembre à la bibliothèque de La Bosse de

Bretagne, avec un atelier Veste 10 Minutes sans couture. Notre atelier a accueilli beaucoup de participantes qui sont toutes parties

ravies et avec leur veste sur le dos.

Nous faisons la même chose à la bibliothèque du Sel de Bretagne,

ainsi que sur Saulnières date encore à définir.

Cette année nous réaliserons :

- Boîte à couture ;

- Pour Pâques, une poule ;
- Coussin Chassé croisé ;
- Bracelet Schambala ;

Vous pourrez participer au mois de **mars 2014** à notre **défilé du carnaval annuel.**

Si vous aussi vous voulez participer à l'atelier, rien de plus facile, contactez l'une d'entre nous, nous serons ravies de vous renseigner.

Présidente : PIOLINE Muriel
06.85.92.82.68
Secrétaire : ROBIN Véronique
02.99.44.65.51
Vice-Secrétaire : COUSSOT Virginie
Trésorière : GUILLOIS Nathalie
02.99.44.79.84

MOBILISATION POUR LA LUTTE CONTRE LE CANCER

“Tous pour la vie”

Le dimanche 6 octobre la traditionnelle marche pour la lutte contre le cancer n'a pas cette année mobilisée les foules.

A 8h45 nous sommes une quinzaine à partir de la mairie, mais avec les marcheurs du Petit Fougeray que nous retrouvons à Beau Soleil et les personnes qui nous rejoignent sur le parcours nous sommes près d'une cinquantaine à l'arrivée à Janzé.

A Brie nous avons un peu modifié le parcours en empruntant un sentier de randonnée qui longe l'étang et nous amène aux portes de Janzé. Ce fut pour beaucoup une découverte et à l'unanimité il a été décidé de renouveler l'expérience en 2014.



Le repas convivial a regroupé 46 personnes à la salle polyvalente de Saulnières et a généré un bénéfice de 315 €, somme qui a été versée à l'association « Tous pour la vie » organisatrice de ces manifestations.

Merci à tous les participants, marcheurs et convives au repas.

En 2014, rendez-vous le dimanche 5 octobre.



AU FIL DES MOIS DANS NOTRE COMMUNE...

Manifestations 2014

Vœux de la Municipalité	12 janvier
Club St Martin - Pot au feu	21 janvier
Les Enfants d'Abord : Repas breton - soirée dansante	25 janvier
Etoile Sportive : Choucroute	8 février
Des Livres et Nous : Printemps des Poètes	printemps
A.C.C.A. - repas chasse	29 mars
Club St Martin - Repas de printemps	10 avril
Les Enfants d'Abord - Fête de l'Ecole	21 juin
Club St Martin - Journée détente	en juin
Les Enfants d'Abord : Camping caravaning - Vide Grenier	7 septembre
Courir pour la vie - Marche	5 octobre
Club St Martin - Repas d'automne	13 novembre
Les Enfants d'Abord : Bourse aux jouets	Date à fixer

LA VIE SOCIALE...

Association ADMR du canton du Sel-de-Bretagne



Vous connaissez tous l'association ADMR pour le service qu'elle apporte dans l'accompagnement des personnes âgées qui souhaitent vivre à domicile. Avec d'autres acteurs elle contribue à rendre possible ce choix de vie.

Cependant, l'association ADMR du canton du Sel est intégrée au réseau ADMR départemental. En particulier l'association ADMR « Les Dolmens » de Janzé propose sur notre territoire des services complémentaires : portage de repas à domicile, services infirmiers et service d'aides soignantes. N'hésitez pas à faire appel à ces services.

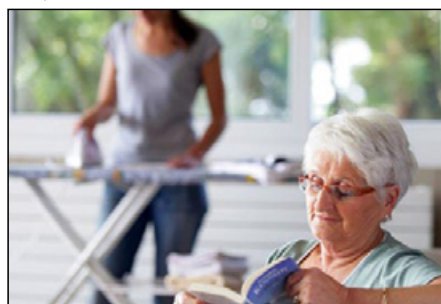
En 2014, L'offre de service sur notre territoire va encore se développer.

L'association ADMR de Bain a été retenue par l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Général pour ouvrir et gérer un service d'accueil de jour pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées. Ce service sera installé dans des locaux de l'hôpital de Bain, partenaire de l'ADMR pour ce projet. Des informations seront largement diffusées lorsque la



date d'ouverture sera connue.

Plusieurs associations ADMR du secteur, dont l'association du canton du Sel, avec le soutien du Conseil Général, des communes et des communautés de communes, préparent actuellement l'organisation d'actions de soutien aux conjoints, enfants ou autres proches, qui accompagnent une personne fragilisée par l'âge ou le handicap. Il leur sera proposé une prise en charge d'au moins 3 heures de la personne dépendante, soit au domicile, soit pour des actions collectives. L'accompagnant familial pourra se libérer ou participer à des rencontres entre personnes qui se trouvent dans des situations identiques. Une information détaillée vous sera aussi communiquée dès que cette action pourra être mise en place.



L'ADMR n'accompagne pas que les personnes âgées, elle peut répondre aux besoins de toute personne de la naissance à la fin de vie. C'est ainsi que les salariées de l'ADMR sont en mesure d'assurer des interventions auprès des familles soit avec des aides de leur Caisse d'Allocations Familiales soit pour des tâches ménagères qu'elles souhaitent nous confier ou encore pour des gardes d'enfant à domicile.



L'association peut aussi accompagner des personnes qui portent un handicap et qui à ce titre peuvent bénéficier d'une prise en charge.

Pour toutes ces interventions, l'association ADMR fait le maximum pour que le service qu'elle vous propose soit le mieux adapté possible aux besoins de chacun. Une rencontre au domicile est organisée pour arrêter avec vous les modalités d'intervention et établir un devis.



En 2014 comme les années passées, l'Association ADMR, son conseil d'administration et ses salariées ont l'ambition de vous apporter le meilleur service possible et vous souhaitent une très bonne année.

Pour nous contacter :

**ADMR du canton
du Sel-de-Bretagne,
1 rue Chateaubriand
35320 Le Sel-de-Bretagne ;
Bureau ouvert du lundi au vendredi
de 14 h à 17 h 30
Tél. 02 99 44 70 67.
Lesel.asso@admr35.org
www.admr35.org**

ÉVEIL DES ENFANTS...

Les Ptit's Petons

Ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire, de 9 h 15 à 11 h 30

Vous pouvez nous retrouver :

**1 bis, rue Duguesclin
au Sel de Bretagne**

(accès par le parking situé à l'arrière du bâtiment face à la mairie)



L'association accueille et participe à l'éveil des enfants de leur naissance jusqu'à la scolarité, pour leur permettre de se socialiser en douceur avant l'entrée à l'école et découvrir des activités collectives et/ou manuelles.

Elle permet également aux adultes de se retrouver, d'échanger leurs expériences et se transmettre des conseils.

Lieu ouvert aux parents, assistantes maternelles, grands-parents...

Cotisation annuelle par enfant de 14 € et 0,50 centimes d'euros par adulte présent.

Pour en savoir plus n'hésitez pas à appeler

Angelina Gasnier (présidente) au 02 99 44 79 11

ou par email : angelina.gasnier@orange.fr



LE SPORT DANS LE CANTON...

Rentrée de l'office des sports cantonal du Sel-de-Bretagne

Les écoles multi-sports :

Les écoles multi-sports s'adressent aux enfants de 5-6 ans et de 7-8 ans.

Elles ont pour objectif de faire découvrir des activités variées aux enfants, de leur donner envie de pratiquer le sport sans imposer un choix immédiat de discipline.

La nouveauté cette saison c'est l'ouverture de 2 nouvelles écoles multi-sports sur les communes de La Couyère le lundi soir et du Petit Fougeray le mardi soir et ce sont près de 140 enfants qui participent aux activités de l'Office des Sports sur les 10 créneaux proposés et sur 6 communes du canton.

Les animations sportives :

Les animations sportives de l'Office des Sports ont eu lieu du 21 au 23 octobre 2013. 31 enfants de 8 à 10 ans étaient présents les 21 et 22 octobre pour 2 jours de multi-sports et la découverte de l'équitation au poney club des vallons de Saulnières.

Le mercredi 23 octobre, 46 jeunes de 11 à 16 ans nous ont rejoint pour participer à la sortie patinoire. C'est donc 77 jeunes qui ont participé à cette belle journée et l'office des sports, qui met en place un ramassage en bus sur les 8 communes du canton pour ces journées d'animation, a mis en place un 2^e bus pour pouvoir accepter tout le monde.

Prochain rendez-vous les 3, 4 et 5 mars 2014 pour les 8-10 ans et le 5 mars pour les 11-16 ans.



Tous nos Meilleurs Voeux
pour cette nouvelle année

2014

AVIS AUX ÉLECTEURS...

Liste des pièces d'identité exigées des électeurs au moment du vote

Code électoral - Article R. 60

Les électeurs doivent présenter au président du bureau, au moment du vote, en même temps que la carte électorale ou l'attestation d'inscription en tenant lieu, un titre d'identité ; la liste des titres valables est établie par arrêté du ministre de l'intérieur. Les assesseurs sont associés, sur leur demande, à ce contrôle d'identité.

Arrêté du 12 décembre 2013

• Article 1^{er}. - Les titres permettant aux électeurs français de justifier de leur identité en application de l'article R. 60 du code électoral sont les suivants :

- 1° Carte nationale d'identité ;
- 2° Passeport ;
- 3° Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'État ;
- 4° Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;
- 5° Carte vitale avec photographie ;
- 6° Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore ;

- 7° Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie ;
- 8° Carte d'identité de fonctionnaire de l'État avec photographie ;
- 9° Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;
- 10° Carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la Société nationale des chemins de fer ;
- 11° Permis de conduire ;



- 12° Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'État ;
- 13° Livret de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 ;
- 14° Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des

pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa (7°) de l'article 138 du code de procédure pénale.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

• Article 2. - Les titres permettant aux ressortissants de l'Union européenne, autres que les Français, de justifier de leur identité, lorsqu'ils sont admis à participer aux opérations électorales, sont les suivants :

- 1° Carte nationale d'identité ou passeport, délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ;
- 2° Titre de séjour ;
- 3° Un des documents mentionnés aux 4° à 14° de l'article 1^{er}.

LES ÉLECTEURS ET ÉLECTRICES non munis de l'une des pièces indiquées ci-dessus ne seront pas admis à prendre part au scrutin

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2014

Candidats des communes de moins de 1000 habitants

Les élections municipales se dérouleront les dimanches 23 et 30 mars 2014.

Les élections des dimanches 23 et 30 mars 2014 permettront, comme précédemment, d'élire au scrutin plurinominal majoritaire les conseillers municipaux des communes de moins de 1000 habitants.

Une déclaration de candidature obligatoire

Attention, pour les élections municipales de mars 2014, la déclaration de candidature est désormais obligatoire.

Vous ne pourrez être élu si vous n'avez pas déclaré votre candidature auprès des services du représentant de l'État avant le jeudi 6 mars à 18 heures.

Il est recommandé de prendre connaissance du mémento aux candidats pour les communes de moins de 1000 habi-



tants publié sur ce site. Ce guide vous expliquera les démarches à accomplir.

Contrairement aux communes de 1000 habitants et plus, il n'y a pas d'élection des conseillers communautaires. Vous n'avez donc pas à préparer de liste des candidats au conseil communautaire. En effet, dans votre commune, les conseillers communautaires seront désignés selon le tableau,



établi après l'élection du maire et des adjoints, qui classe obligatoirement en premier le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils ont recueillis.

Quelles sont les conditions pour être candidat ?

Pour pouvoir se présenter à une élection municipale, il faut :

- Avoir 18 ans révolus, soit au plus tard le samedi 22 mars 2014 à minuit ;
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- Ne pas exercer une profession créant un conflit d'intérêts ou vous donnant un pouvoir d'influence sur les électeurs de la commune où vous vous présentez. Il est par exemple interdit à un salarié municipal de se présenter dans la commune qui l'emploie ;
- Avoir une attache avec la commune dans laquelle vous vous présentez, c'est-à-dire y avoir sa résidence sur au moins six mois ou son domicile ou y être redevable personnellement d'un impôt local.

Je souhaite être candidat à l'élection municipale.

Que dois-je faire ?

Il faut déclarer votre candidature.

La candidature vaut pour les deux tours, vous n'avez donc pas à faire de nouvelles démarches à l'issue du premier tour de scrutin.



Candidats des communes de moins de 1000 habitants

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2014

Il est possible de se présenter au second tour de scrutin sans avoir été candidat au premier tour si et seulement s'il n'y a pas eu suffisamment de candidats au premier tour, c'est-à-dire si le nombre de personnes candidates a été inférieur au nombre de personnes à élire.

Ainsi, par exemple, dans une commune de 800 habitants où 15 conseillers municipaux sont à élire, des déclarations de candidature au second tour seront autorisées s'il n'y a eu que 14 déclarations de candidature ou moins au premier tour.



Vous pouvez vous présenter individuellement ou de façon groupée. Dans les deux cas, chaque candidat effectue une déclaration de candidature individuelle.

En cas de déclaration d'un groupe de candidats, il n'est pas nécessaire de présenter autant de candidats que de sièges à pourvoir : il peut y avoir moins de candidats ou au contraire plus de candidats que de conseillers municipaux à élire. La candidature d'un groupe de candidats s'effectue par une personne dûment mandatée par chaque candidat qui dépose l'ensemble des candidatures individuelles. Cette personne peut être aussi bien l'un des candidats qu'un tiers. L'intérêt d'une candidature groupée peut être de figurer sur un seul et même bulletin de vote et de mener une campagne électorale en commun. Au moment du dépouillement, les voix sont toutefois attribuées individuellement à chaque candidat, même s'ils choisissent de figurer sur le même bulletin de vote.

Où et quand puis-je déposer ma candidature ?

Il faut vous renseigner auprès de votre

préfecture pour connaître les modalités.

Vous trouverez le formulaire de déclaration de candidature dans le mémento aux candidats pour les communes de moins de 1 000 habitants publié sur le site Internet du ministère de l'Intérieur.

La liste des pièces à fournir est indiquée au dos du formulaire de candidature.

Si vous êtes ressortissant d'un État membre de l'Union européenne autre que la France, vous devez également joindre une déclaration certifiant que vous n'êtes pas déchu du droit d'éligibilité dans l'État dont vous avez la nationalité (un modèle de déclaration figure en annexe du mémento aux candidats).

Quelles sont mes possibilités en matière de propagande électorale lors de la campagne électorale ?

Vous pouvez si vous le souhaitez, en candidat individuel ou dans le cadre d'un groupe de candidats, imprimer et envoyer aux électeurs un bulletin de vote et une profession de foi. Vous pouvez également imprimer et apposer des affiches électorales.

Vous devez fournir vos bulletins de vote à la mairie au plus tard le samedi 22 mars 2014 à 12 heures.

Ils peuvent également être remis au président de chaque bureau de vote le jour du scrutin.

Les bulletins de vote peuvent comporter un seul nom ou se présenter sous la forme d'une liste qui ne doit pas obligatoirement comporter autant de noms que de personnes à élire.

L'ensemble de ces dépenses est à la charge du ou des candidats et ne fait l'objet d'aucun remboursement de l'État.



POUR LES PERSONNES AGÉES...



Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) des 4 rivières est un service gratuit et personnalisé d'information, d'orientation, d'écoute et de soutien pour les personnes âgées de plus de 60 ans, pour les personnes en situation de handicap (enfants et adultes) et leur entourage.

Le Clic s'adresse :

- aux personnes âgées de + de 60 ans,
- aux personnes en situation de handicap (enfants et adultes),
- à leur entourage,
- et aux professionnels du secteur social et de la santé.

Ses missions :

L'accueil des personnes âgées et de

Le Clic des 4 Rivières

leur entourage à pour objectif de **les informer** et de **les accompagner dans leurs démarches** autour de différentes thématiques :

- services d'aide à domicile,
- téléalarme,
- portage de repas,
- inscription en structures d'hébergement,
- recherche d'aides financières (Allocation Personnalisée d'Autonomie, prestations caisse de retraite...)

Le Clic, en tant qu'antenne de la Maison Départementale des Personnes Handicapées d'Ille-et-Vilaine (MDPH) propose un **accompagnement dans la constitution de dossiers** et renseigne sur les différentes prestations :

- prestation de compensation du handicap,
- carte d'invalidité,
- carte de stationnement,
- reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé,

- allocations enfants et adultes...

Le Clic propose également des **actions d'information et de prévention** (conférences thématiques, ateliers de prévention, forum entour'âge...) sur le secteur.

Secteurs d'intervention

Le Clic est un service de proximité et propose des permanences sur les cantons de :

- **Bain-de-Bretagne, tous les jeudis matin, uniquement sur RDV.**
- **Le Sel-de-Bretagne, les 1^{er} et 3^e mardis du mois, uniquement sur RDV.**

Contacts :

02 99 52 01 59

Le Réso, 26 rue du Commandant Charcot, 35580 Guichen

Chargée d'accueil : Laëtitia Festoc (en congé maternité actuellement, remplacée par Magalie Martin),
accueil.clic.4rivieres@gmail.com
Coordinatrice : Milène Delamaire-Peltier, **clic.4rivieres@gmail.com**

A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2014...

La carte nationale d'identité est valide 15 ans

L'État simplifie vos démarches

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeurs (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (carte plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.



Inutile de vous déplacer dans votre Mairie.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La durée de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Tous les renseignements sur :
<http://www.interieur.gouv.fr/>
<http://www.diplomatie.gouv.fr/>

REDEVANCE INCITATIVE...

La facturation à la levée, on a tous à y gagner !

Le calcul de prix : trouver l'équilibre entre le budget et le tarif usager.

Le Smictom a dû attendre d'avoir des éléments solides pour proposer une grille tarifaire la plus juste possible.

Les éléments qui ont été pris en compte sont :

- l'analyse du recensement des levées de bacs depuis la mise en place de la nouvelle collecte (depuis septembre).
- un budget prévisionnel pour l'exercice 2014.
- les retours d'expérience d'une autre collectivité de profil similaire, passée à la redevance incitative depuis plusieurs années;
- l'évolution des paramètres fiscaux indépendants du Smictom. (augmentation de la TVA de 7 à 10 %).

Enfin, dans une démarche de cette grille de transparence, le Smictom a

créé, à l'occasion de la préparation de cette grille, un groupe de travail réunissant élus et représentants d'associations locales de consommateurs, environnementalistes et de l'économie sociale et solidaire.

Au moment du vote des tarifs, les promesses sont tenues : le montant de la part fixe (abonnement + 12 levées) est inférieur au montant de l'ancienne redevance forfaitaire !

Les cas particuliers ont aussi été étudiés. Les résidences secondaires bénéficieront d'une modulation au nombre de levée dans la part fixe par rapport aux résidences principales (6 levées contre 12). Les usagers dont le point de collecte est à plus de 200 mètres bénéficieront également d'une modulation en fonction du bac gris mis à disposition.

Le principe :

La redevance incitative est calculée en fonction du nombre de levée du bac gris (déchets résiduels). pour les points d'apport volontaire, le nombre d'ouverture est comptabilisé via l'insertion d'un badge personnalisé.

Le mode de calcul

Part fixe

comprenant l'abonnement et 12 levées, fonction du nombre de personnes dans le foyer (déterminant le volume du bac)

+

Part variable

correspondant au nombre de levées supplémentaires à 12 multiplié par un coût à la levée (en fonction du volume du bac)

=

Redevance annuelle

La grille tarifaire :

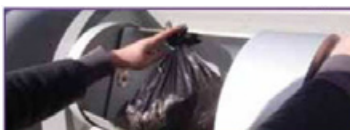



Pour les foyers équipés de bacs gris individuels :

	 1 personne	 2 à 3 personnes	 4 personnes	 5 personnes et +
Part fixe (abonnement + 12 levées)	104 €	144 €	149 €	154 €
Part variable⁽¹⁾ coût unitaire de la levée supplémentaire pour les foyers réalisant plus de 12 levées	4 €	5,20 €	5,50 €	6 € ⁽²⁾

1) Au-delà de 20 levées, une modulation est appliquée (de 21 à 26 levées).

2) 7 € la levée pour les foyers de 8 personnes et plus dotés d'un bac de 340 litres.

Pour les foyers en zone d'apport volontaire avec contrôle d'accès :

	 1 personne	 2 à 4 personnes	 5 personnes et +
Part fixe (abonnement + ouvertures du tambour)	104 €	144 €	154 €
Part variable coût unitaire de l'ouverture du tambour supplémentaire	1,50 € par ouverture supplémentaire		

Pour les foyers avec bacs collectifs (certains immeubles) :

- la part fixe est identique pour chaque logement : 104 €
- la part variable est en fonction du volume des bacs gris mis en place et du nombre de fois où ils sont levés (selon la grille que les foyers individuels).
- Coût unitaire d'une levée d'un bac gris de 660 litres : 10 €.

A la levée... pas au poids !



La facture globale est envoyée au gestionnaire (syndic bailleur, propriétaire...) et répartie dans les charges locatives en fonction de ses propres clés de répartition.

PLAN ÉGALITÉ DES CHANCES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Rejoignez un lycée de la Défense

Titulaire d'une bourse de l'éducation nationale, vous souhaitez poursuivre votre scolarité de second cycle en bénéficiant, notamment en internat, de conditions de vie, de travail et d'encadrement propices à votre épanouissement personnel

Rejoignez un lycée de la Défense

- Lycée militaire d'Aix-en-Provence (13)
- Lycée militaire d'Autun (71)
- Lycée militaire de Saint-Cyr-l'École (78)
- Lycée naval de Brest (29)
- Prytanée militaire de La Flèche (72)



• École des pupilles de l'air de Grenoble (38)

Dans le cadre du Plan Égalité des Chances, les six lycées de la Défense réservent 15 % de leurs places (environ 360), de la seconde à la terminale, à des élèves boursiers méritants, qu'ils envisagent ou non une carrière en milieu militaire.

Les candidats sont retenus, selon l'établissement, en fonction de leurs résultats à un examen de contrôle de niveau ou par sélection sur dossier.

Quel que soit le lycée choisi, les modalités d'admission sont consultables sur le site :

www.formation.terre.defense.gouv.fr
rubrique « lycées de la Défense »

PROGRAMME NATIONAL "HABITER MIEUX"

Économie d'énergie, développement durable

Vous souhaitez réaliser des travaux d'économie d'énergie (isolation, chauffage, menuiserie...) afin de réduire votre facture énergétique

De nouvelles règles depuis le 1^{er} juin 2013

Des aides financières pouvant aller jusqu'à 80%.

- Logement de plus de 15 ans
- Être propriétaire occupant du logement
- Gain énergétique après travaux d'au moins 25%

• Conditions de ressources :

Nombre de personnes dans le ménage	Revenu fiscal de référence à ne pas dépasser (année 2011)
1	18 170 €
2	26 573 €
3	31 957 €
4	37 336 €
5	42 736 €

Subvention de l'ANAH :

- 35% ou 50% x 20000 €HT maxi
- Aide de l'état (Aide Solidarité écologique) : 3500€ maxi

Subvention Du Département :

- 500 € maxi

Autres aides possibles :

- subventions des caisses de retraite,
- micro crédit habitat,
- crédit d'impôt développement durable.

IMPORTANT : Les travaux ne doivent pas commencer avant accord des financeurs.

Le PACT DHD vous accompagne dans vos démarches

1^{re} étape : visite du logement, évaluation énergétique, estimation des travaux et des financements. Cette première démarche, sans engagement, peut être prise en charge par le Département

2^e étape : Montage et suivi des dossiers d'aides financières

3^e étape : Montage et suivi des dossiers de paiements, visite à la fin des travaux

Permanences :

BAIN DE BRETAGNE : à la communauté de communes, 42 rue de Sabin, **le 4^e mardi de 9 h 30 à 12 h 00**

LE SEL DE BRETAGNE : à la mairie, **le 4^e mardi de 14 h 00 à 16 h 30.**

PACT HD Ille et Vilaine
22, rue Poullain Duparc
35000 RENNES

Tél : 02.99.79.51.32

Fax : 02.99.79.79.30

Visitez notre site Internet :
www.pact35.org



JURISPRUDENCE AU QUOTIDIEN

Conciliateur de Justice

Si vous êtes en désaccord avec un particulier ou un professionnel ;
Si le recours au juge vous paraît disproportionné avec l'importance du problème ;
Et si votre volonté est d'arriver à une solution rapide...

n'hésitez pas, saisissez le conciliateur de Justice.

Depuis cet été, un conciliateur de justice a été nommé pour intervenir sur les communes des cantons de BAIN-DE-BRETAGNE et LE SEL-DE-BRETAGNE..

Quel est le rôle du conciliateur de justice ?

C'est un faiseur de Paix.

Le conciliateur de justice a pour mission de faciliter et de constater le règlement à l'amiable des conflits qui lui sont soumis.

Il s'agit le plus souvent :

- de différents entre particuliers, tels que les problèmes de mitoyenneté, de recouvrement de sommes impayées, de litiges locatifs, de co-propritété,

liés à la consommation, de querelles de voisinage et diverses...

- de difficultés avec ou entre professionnels : commerçants, artisans, etc...

Par contre, il ne traite pas les problèmes d'état de la personne tels que : succession, divorce, garde d'enfants... Il n'intervient pas non plus dans le cadre de litige avec les administrations, ni en ce qui concerne le droit du travail ou le droit pénal.

Le conciliateur de justice n'est ni juge, ni arbitre.

Son rôle consiste à favoriser le dialogue et la recherche d'une entente entre les personnes qui sont en désaccord.



Comment saisir le conciliateur de justice ?

Pour les cantons de BAIN-DE-BRETAGNE et du SEL-DE-BRETAGNE, le conciliateur de justice est Monsieur Yves ROUAULT.

Pour le rencontrer, vous devez prendre rendez-vous, en appelant les secrétariats des mairies :

- **Bain-de-Bretagne,**
au 02 99 43 70 24
- **Le Sel-de-Bretagne,**
au 02 99 44 66 27

Ses présences en mairie ont lieu **les 1^{er} et 3^e mardis** de chaque mois :

- de 9 h à 12 h, ` **mairie de Bain-de-Bretagne**
- de 14 h 30 à 17 h, **mairie du Sel-de-Bretagne.**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Arthrose..., parlons-en !

Les Élus MSA du canton de LE SEL DE BRETAGNE organisent une réunion d'information et d'échanges sur l'Arthrose le :

Mardi 18 Février 2014 - 20 h 00
Salle Polyvalente
LE SEL DE BRETAGNE

Animée par le Dr. Isabelle SAMJEE, rhumatologue.

Arthrose du genou, arthrose de la main, arthrose de la hanche,... L'arthrose est la maladie articulaire la plus fréquente. Elle touche entre 9 et 10 millions de personnes en France. Avec l'âge, nous pouvons tous y être sujets.

Moment de rencontre avec une spécialiste, cette réunion sera l'occasion d'aborder toutes les questions relatives

à l'Arthrose, d'apporter son lot d'informations, d'interrogations, de conseils...

Qu'est-ce que l'arthrose ?

- Quelles sont les articulations les plus touchées ?
- Quels sont les causes et facteurs de risque ?
- Quels sont les symptômes et signes de cette maladie ?



- Quel accompagnement mettre en place pour les patients (traitements médicaux, chirurgie, autres thérapies...) et vivre au mieux avec cette maladie ?

- Comment prévenir cette maladie ? ...
... Autant de questions que vous pouvez vous poser. Alors, n'hésitez pas et venez nombreux à cette réunion d'information et d'échanges gratuite et ouverte à tous publics, jeunes et adultes (MSA ou non).

ENTRÉE LIBRE.

A NOTER...

Permanences diverses

ASSISTANTE SOCIALE	Prendre rendez-vous au CDAS de Bain-de-Bretagne avec Mme DENIÉ 02 99 44 83 00
ADMR	Madame Marie-Claude PÉCHOT 02 99 44 68 58
CLIC - 02 99 52 01 59	Permanence MAIRIE du Sel-de-Bretagne, 1 ^{er} et 3 ^e mardi de chaque mois sur rendez vous
CAF (Ille-et-Vilaine) : (sauf pendant les vacances scolaires) 02 99 43 70 24	Permanence MAIRIE Bain-de-Bretagne, chaque lundi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.
CPAM	Permanence MAIRIE Bain-de-Bretagne, chaque mardi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30. (sauf pendant les vacances scolaires). Vous devez prendre rendez-vous par téléphone avant de vous déplacer ! En effet, l'accueil en permanence est souvent soumis à conditions. Pour plus de rapidité, faites vos démarches sans vous déplacer : en ligne sur www.ameli.fr ou par téléphone au 3646 (prix d'un appel local depuis un poste fixe).
CRAM DE BRETAGNE (retraite sécurité sociale)	Permanence MAIRIE Bain-de-Bretagne, 2 ^e et 4 ^e vendredi de chaque mois de 9 h à 12 h sur rendez-vous de 13 h 30 à 16 h 30 sans rendez-vous.
MSA 6, rue du Docteur-Roux - 35 150 JANZÉ	les mardis et mercredis, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h et le vendredi de 9 h à 12 h (sur rendez-vous). 02 99 01 83 70
ADIL 35 (Information logement)	Permanence MAIRIE Bain-de-Bretagne, 2 ^e et 4 ^e lundi de chaque mois de 9 h 30 à 12 h.
POINT INFORMATION JEUNESSE (P.I.) 39 bis, Avenue Guilloin de Corson Bain-de-Bretagne - 02 99 44 82 01 pij@moyennevilaine-semnon.fr www.ij-bretagne.com	- Mardi 13 h 45 à 18 h - Mercredi 10 h 30 à 12 h 30 et 13 h 45 à 18 h - Jeudi 13 h 45 à 18 h
POINT ACCUEIL EMPLOI (P.A.E) Centre administratif 1 ^{er} étage 17, rue de l'Hôtel de Ville - Bain-de-Bretagne 02 99 43 86 50	du lundi au vendredi : 9 h 00 à 12 h 00 Affichage des offres locales de l'ANPE, mise en relation avec les employeurs, accueil et informations générales, mise à disposition d'une salle de documentation, Internet, ordinateurs, Ateliers...
Relais Assistantes maternelles de la CAF RAM	Renseignements Corinne Bienaimé : 02 99 43 70 80
SPANC Le SPANC - Service Public d'Assainissement Non Collectif Renseignements à la Communauté de Communes au 02 99 43 70 80.	Assure le contrôle de conception et d'implantation pour les constructions neuves ou celles en rénovation (tous les projets d'assainissement autonome doivent être soumis au SPANC pour avis), le contrôle de réalisation des travaux et le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des installations.

Commerçants - Artisans à Saulnières

AM'CALINE	Commerce multiservices-pizzeria	11/13, rue des Paludiers - 02 99 44 67 45
BESERVE	TP - Terrassement-assainissement	La Croix Blanche - 06 70 71 27 49
ESNAULT Jean-Luc	Paysagiste	Le Casseul - 02 99 44 61 59
FLASQUIN Jean-Yves T.P.F	Travaux publics	La Belle Épine - 02 99 44 65 04
JOUON Claude	Location Animation Sonorisation Lumières	La Croix Blanche - 06 85 71 91 59
IPé+	Isolation écologique bardage Rénovation murs et toiture ...	ZA Les Salines - 06 17 48 27 58
J P G	Multiservices	Le Boulai - 06 85 86 83 83
LEBLAY Entreprise	Bâtiments portails clôtures	6 rue de l'Étang - 02 99 44 60 29
LE SAULNIER	Restaurant bar	5 rue des Paludiers - 02 99 44 64 56
MAINGUY Hubert	Entreprise de couverture	11 rue des Salicornes - 06 15 22 30 82
MANJARD Créations	Paysagiste	L'Afféagement - 06 11 99 70 98
MICHEL François	Élagage - abattage difficile taille de haies	La Vieille Cour - 06 20 23 10 80
PONEY CLUB DES VALLONS	Équitation	La Rivière Breton - 06 83 16 10 32
RIBAUT (SAS)	Charcuteries artisanales - Laboratoire	Les Pointellières - 02 99 44 71 78
RIGAUD Gérard	Plomberie chauffage	La Croix Blanche - 02 23 31 45 98





Commune de Saulnières